

**Campagne de collecte des plastiques agricoles, des cordages  
plastique et des filets d'enrubannage**  
**Modalités pratiques**

Du lundi 2 mai au vendredi 20 mai 2022

**1. Préambule :**

BEP Environnement organise la campagne de collecte des plastiques agricoles, des cordages plastique et des filets d'enrubannage **du lundi 2 mai au vendredi 20 mai 2022**.

Le coût réclamé est le coût réel de l'opération, sans aucune marge bénéficiaire pour BEP Environnement. Il tient compte des coûts de reprise, de traitement et de valorisation des différentes matières, de la logistique, des frais administratifs et des subsides octroyés par la Région wallonne. Pour l'année 2022, le coût est de **126,20 EUR/tonne TTC**. Le paiement sera à effectuer sur place, **uniquement par carte bancaire**. Une facture acquittée vous sera envoyée en fin de campagne.

**2. Les déchets concernés :**

- ✓ Les **plastiques agricoles** semi-propres tels que les bâches de couverture des silos, les plastiques de protection contre le gel et les films d'enrubannage ;
- ✓ Les **cordages en plastique** (nylon) et les **filets d'enrubannage** ayant servis à protéger des ballots issus de presses à balles rondes en matière plastique polyéthylène qui auront été au maximum nettoyés pour enlever la paille subsistante.

**3. Les consignes à respecter :**

***Nous comptons sur vous et le respect de ces consignes, sachant que le bon tri est la  
meilleure garantie d'un recyclage de qualité !***

Pour la collecte des **plastiques agricoles, il est demandé de** :

- ✓ Brosser et plier les plastiques agricoles en **paquets non ficelés de 20 kg maximum** ;
- ✓ Ne pas mélanger les plastiques agricoles avec d'autres matières telles que terre, déchets de fourrage, autres types de bâches (par ex Top tex), bidons plastiques, bottes de ficelle,...

**Les paquets ficelés ne seront pas acceptés**

**En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble pourra être refusé.**

Pour la collecte **des cordages en plastique (nylon) et des filets d'enrubannage, il est demandé de :**

- ✓ Ne pas mélanger les ficelles avec d'autres déchets tels que
  - Les emballages de produits phytosanitaires ou autres bidons plastiques ;
  - Les gants de fouille ;
  - Les sacs d'aliments et d'engrais ;
  - Les filets ;
  - ...
- ✓ Conditionner les ficelles en botte avant dépôt ;
- ✓ Les apporter si vous le souhaitez dans des big-bags ou des sacs.

**En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble pourra être refusé**

#### **4. Les 4 sites de dépôt des déchets :**

##### **Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe**

Adresse du site : **Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe**

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30 ([accessible sur rendez-vous](#))

##### **Centre de Transfert de Ciney - Biron**

Adresse du site : **Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)**

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30 ([accessible sur rendez-vous](#))

##### **Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée**

Adresse du site : **Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)**

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 08:00 à 15:30 ([accessible sur rendez-vous](#))

##### **Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin**

Adresse du site : **Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)**

Heures d'ouverture : le lundi, de 13:00 à 15:30 ([accessible sur rendez-vous](#))  
du mardi au vendredi, de 08:00 à 15:30 ([accessible sur rendez-vous](#))

#### **5. La procédure de dépôt :**

Nous vous demandons de remplir le formulaire en ligne disponible sur le site internet de BEP Environnement : <https://www.bep-environnement.be/collecte-des-plastiques-agricoles-2022/>.

**Un de nos collaborateurs reprendra contact avec vous par téléphone afin de fixer un rendez-vous et organiser le dépôt des matières sur un de nos sites.**

S'il ne vous est pas possible d'accéder au site internet ou que vous rencontrez des difficultés techniques, vous pouvez prendre contact avec Madame Catherine Saintenoy au 081/718.234 ou par mail via l'adresse [agriculteurs@bep.be](mailto:agriculteurs@bep.be).

**Pour une bonne organisation de cette campagne de collecte, les inscriptions seront clôturées le vendredi 13 mai 2022.**

Une fois le **rendez-vous fixé**, vous pourrez vous présenter sur la bascule du site au moment défini et suivre les instructions de versage expliquées par le personnel sur site.

**Nos sites n'étant pas équipés pour gérer de l'argent liquide, nous vous demandons d'effectuer les paiements comptant sur place uniquement par carte bancaire.**